

Communiqué de presse, envoyé le 17/11/2016



Communiqué de presse

## La réhabilitation du plan d'eau de Nohic est actée

Jeudi 10 novembre, Mme GUILLEMOT, Maire de Nohic, et M. DEJEAN, Président de la Fédération de Pêche, ont validé le projet de partenariat pour la réhabilitation écologique et halieutique du plan d'eau de Nohic en 2017.

### Tout commence par une sollicitation technique

Au mois d'avril 2016, Mme le Maire de Nohic sollicite la Fédération de Pêche concernant des problèmes de gestion sur le plan d'eau de sa commune. Mais la FDAAPPMA82 ne peut intervenir que sur les plans d'eau où elle détient les droits de pêche. L'équipe municipale se mobilise alors pour mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation d'un diagnostic du plan d'eau. En juin, la convention des droits de pêche est signée. S'en suit un diagnostic écologique et halieutique du plan d'eau du Bois des Alègres, qui aboutit à un projet de réhabilitation écologique et halieutique de celui-ci. Le Conseil Municipal donnera son accord courant septembre pour la réalisation de ce projet. La signature de la convention de partenariat, au jeudi 10 novembre, vient officialiser cette décision.

### Quels seront les travaux ?

Au niveau écologique, il y aura une diversification des habitats *via* des ilots végétalisés, l'aménagement et la pose de frayères pour faciliter la reproduction, ainsi que la reconnexion de la petite anse. « L'objectif est de redynamiser le fonctionnement écologique du plan d'eau de manière naturelle » explique Claude DEJEAN.

Pour y développer le loisir pêche, des postes de pêche seront aménagés et une partie des berges seront sécurisés. L'ouverture à la navigation permettra de satisfaire les pêcheurs en float-tube et en petites embarcations légères. « L'intérêt de tous ces travaux est de rendre plus accessible et plus sécuritaire le plan d'eau, pour permettre aux habitants de Nohic de s'y promener en famille sereinement, tout en profitant du regain esthétique et pédagogique apporté par les aménagements écologiques, notamment une zone de frayères naturelles qui servira à expliquer le fonctionnement des milieux aquatiques aux écoliers » rappelle Mme GUILLEMOT.



## Une implication technique et financière de la Fédération de Pêche

Claude DEJEAN conclut « L'équipe municipale de Nohic s'est montrée sensible à l'Environnement. Nous leur apportons tout notre savoir-faire technique, de l'étude à la réalisation des aménagements en maîtrise d'ouvrage, pour les aider à valoriser le potentiel naturel du plan d'eau dans le but d'en faire un lieu attractif pour les habitants et pour les pêcheurs».

Ce projet, estimé à 55000€, est financé à plus de 70% par les pêcheurs. Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017, principalement à l'automne. Une présentation publique sera organisée au cours des prochaines semaines à Nohic.

La pêche sur le plan d'eau de Nohic sera autorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la carte de pêche fédérale. Le cheptel, renforcé par d'importants alevinages cet hiver, devrait permettre aux pêcheurs de carpes et de black-bass de se faire plaisir.

## 5€ pris en charge par la Mairie de Nohic sur les cartes des enfants et des adolescents

Par décision du Conseil Municipal du 30 mai 2016, la Mairie de Nohic prendra en charge 5€ sur les cartes de pêche « découverte moins de 12 ans » et sur les cartes de pêche «12/18 ans » pour tous les jeunes qui sont domiciliés à Nohic. La carte de pêche pour les moins de 12 ans reviendra donc à 1€. C'est un beau cadeau qui sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## Votre contact presse

- Kévin DENIZET
- 05 63 63 09 19 – 06 01 99 79 52
- [communication@fedepeche82.fr](mailto:communication@fedepeche82.fr)

